

SSCT : Formation initiale des élus du CSE +300

La formation SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail) vise à donner aux élus du CSE les connaissances, les méthodes et les outils nécessaires pour protéger la santé physique et mentale des salariés, prévenir les risques professionnels et contribuer à l'amélioration continue des conditions de travail dans l'entreprise.

Personnes concernées

Elus du CSE Titulaire ou suppléant des entreprises de + 300 salariés

Pré-requis

Être élu titulaire ou suppléant du CSE d'une entreprise de + 300 salariés

Maîtrise de l'expression et compréhension du français (écrit & oral)

Pour le distanciel : savoir utiliser un ordinateur et naviguer sur internet

Durée

5 jours, 35h

Moyens et méthodes pédagogiques, d'encadrement

Moyens pédagogiques :

Salles de formation équipées d'un écran interactif, supports pédagogiques numériques et papier, plateforme numérique de formation, postes informatiques avec accès internet, outils bureautiques et collaboratifs, documentation pédagogique, études de cas, mises en situation professionnelles et matériel d'enregistrement pour l'analyse des pratiques pédagogiques.

Méthodes pédagogiques :

Méthode active et participative : alternance d'apports théoriques (40 %) et de mises en pratique (60 %)

Études de cas réels sectoriels

Vidéos pédagogiques INRS et OPPBTP

Documents de référence remis : DUERP type, modèle d'arbre des causes, grille d'inspection, fiches juridiques

Encadrement :

Formateur titulaire d'une expertise reconnue en prévention des risques professionnels, avec un parcours combinant formation initiale juridique ou ergonomique et expérience opérationnelle terrain de minimum 5 ans.

Responsable pédagogique : Thierry DUTRON

Objectif de la formation

- Maîtriser le cadre légal du CSE

- Exercer efficacement les prérogatives du CSE en matière de SSCT des entreprises de plus de 300 salariés
- Déceler et évaluer les risques professionnels
- Contribuer à la prévention des risques professionnels
- Réaliser les missions d'enquête et d'inspection
- Agir en prévention et exercer les droits d'alerte
- Exercer pleinement son mandat d'élus CSE/CSSCT

Contenu de la formation

Jour 1 : Le cadre légal du CSE et les spécificités des entreprises de plus de 300 salariés

> Contexte et mise en place du CSE

Évolution des instances représentatives du personnel

Seuils d'effectifs et obligations légales

Composition du CSE

Élections professionnelles et PAP

Spécificités des entreprises de plus de 300 salariés

> Organisation et fonctionnement du CSE

Rôle du secrétaire et du trésorier

Préparation et animation des réunions

Procès-verbaux et confidentialité

Délit d'entrave

Attributions économiques et sociales du CSE +300 : BDESE, consultations récurrentes

Jour 2 : Moyens d'action, missions SSCT et commissions obligatoires +300

> Les moyens du CSE

Heures de délégation

Heures de délégation CSSCT et commissions +300 salariés

Budget du CSE : fonctionnement et ASC

Local du CSE

Moyens matériels

> La CSSCT

Création obligatoire dans les entreprises de plus de 300 salariés

Composition et désignation des membres

Attributions et fonctionnement

Relations entre CSE et CSSCT

> Les commissions obligatoires

Commission Formation

Commission Égalité Professionnelle

Commission Information et Aide au Logement

Commission des Marchés

Commission Économique

Commission Environnement

> Expertise et référents

Recours à l'expertise

Expert habilité SSCT

Expert-comptable

Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

Représentants de proximité

Jour 3 : Les fondamentaux de la prévention et les acteurs de la santé-sécurité au travail

> Les enjeux de la prévention

Enjeux humains
Enjeux économiques
Responsabilités civiles et pénales
Performance de l'entreprise

> Cadre réglementaire de la prévention

Obligations de l'employeur
Obligations des salariés
Les 9 principes généraux de prévention

> Les acteurs de la prévention

Employeur
Encadrement
Service de prévention et de santé au travail
Inspection du travail
CARSAT
Organismes de prévention

> La CSSCT et la prévention dans les entreprises +300 salariés

Missions SSCT
Participation au DUERP
Rapport annuel SSCT
Programme annuel de prévention

> Les fondamentaux du risque professionnel

Danger et risque
Situation dangereuse
Accident du travail
Maladie professionnelle

> Les risques professionnels

Risques physiques
Risques chimiques
Risques biologiques
Les troubles musculosquelettiques (TMS)
Les risques psychosociaux (RPS)
Pénibilité

Jour 4 : Évaluation des risques professionnels, DUERP et droits d'alerte

> Le DUERP

Cadre réglementaire
Contenu obligatoire
Mise à jour
Conservation
Rôle du CSE et de la CSSCT

> Méthodologie d'évaluation des risques

Analyse des situations de travail
Méthode ITAMI
Travail prescrit et travail réel

> **Cotation et hiérarchisation des risques**

Gravité
Fréquence
Niveau de maîtrise
Priorisation

> **Rapport annuel SSCT et programme de prévention**

Obligations spécifiques +300 salariés
Construction du programme annuel
Avis du CSE

> **Enquête accident du travail**

Recueil des faits
Arbre des causes
Recherche des déterminants
Mesures correctives

> **Droits d'alerte et droit de retrait**

Danger grave et imminent (DGI)
Atteinte aux droits des personnes
Alerte économique
Registre DGI

Jour 5 : Mise en pratique du mandat SSCT et simulation CSSCT

> **Les documents réglementaires SSCT**

DUERP
Registre de sécurité
Registre DGI
Registre des accidents bénins
Registre EPI
Fiches de données de sécurité

> **Plans de prévention et coactivité**

Plan de prévention
Protocole de sécurité
Permis de feu
Entreprises extérieures

> **Équipements de protection**

Équipements de Protection Collective (EPC)
Équipements de Protection Individuelle (EPI)
Protection contre le bruit
Passeport prévention

Accessibilité

Formation accessible à tous en prenant en compte les besoins spécifiques de chacun. Notre engagement envers l'inclusivité se traduit par diverses mesures pour garantir que chaque personne puisse bénéficier pleinement de cette formation. Pour plus d'informations veuillez contacter notre référent Handicap Monsieur Thierry DUTRON par téléphone au 06 28 47 00 84 ou par mail à thierry.d@lesclesdelaformation.com

Obligations légales

Formation réalisée dans le respect du Code du travail et des exigences de la certification Qualiopi. Les apprenants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les obligations d'assiduité de la formation.

Modalités de suivi et de validation

Suivi :

Feuilles d'émargement par demi-journée, suivi de l'assiduité, évaluations régulières des acquis, mises en situation pédagogiques, points d'étape avec le formateur et traçabilité du parcours dans les outils de suivi pédagogique.

Évaluation :

Évaluation diagnostique en début de formation : questionnaire de positionnement (15 questions, 30 minutes)

Évaluation formative : exercices pratiques quotidiens, mises en situation

Évaluation sommative en fin de formation : QCM de 40 questions (note minimale de 60 % pour validation des acquis) + cas pratique d'analyse d'accident

Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction stagiaire en fin de session

Évaluation à froid : questionnaire à 3 mois pour mesurer le transfert des acquis en situation de mandat (indicateur 31 du RNQ)

Validation :

Attestation de fin de formation, certificat de réalisation